

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida; le 26 février 1951.-

N° 451/A.I.

Objet:

Maisons pour indigènes.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en triple
exemplaire le tableau des constructions au 31 décembre
1950 de maisons pour indigènes.-

L'Administrateur Chef de Territoire, f.f.,
J. KIRSCH,

Monsieur le Résident du Ruanda,

à

K I G A L I.-

=====